

 **BASF**

We create chemistry

Biocide

Mythic[®] 10 SC

Insecticide pour lutter contre les fourmis, les punaises de lit et les blattes à l'intérieur des habitations et des locaux commerciaux et industriels

**PRODUIT BIOCIDÉ TYPE 18:
INSECTICIDE RÉSERVE À UN USAGE
STRICTEMENT PROFESSIONNEL**

Suspension concentrée (SC) contenant :
106 g/L (10%) de chlorfenapyr (N° CAS :
122453-73-0)

RÉEMPLOI DE L'EMBALLAGE INTERDIT.

N° de lot :

Date de fabrication :

Le produit peut être conservé 5 ans à compter de la date de fabrication.

BASF France S.A.S.
Division Agro
21, Chemin de la Sauvegarde
69134 Ecully CEDEX
Tel: 04 72 32 45 45

Version étiquette de: 09/2021

® = Marque déposée BASF

81155976 FR 2091



0,5 L

Consulter ce livret
avant toute utilisation.



1 – PREMIERS SECOURS

S'éloigner de la zone dangereuse.

En cas d'inhalation: sortir la personne de la zone contaminée et contacter le centre antipoison ou appeler le 15/112

En cas de contact cutané: enlever les vêtements et les chaussures contaminés et laver la partie contaminée avec de l'eau et du savon. En cas d'apparition de signes d'irritation, contacter votre médecin.

En cas de projection dans les yeux: rincer abondamment les yeux à l'eau tiède en maintenant les paupières écartées puis continuer le rinçage sous un filet d'eau tiède pendant 10 mn. En cas de port de lentilles : rincer immédiatement à l'eau tiède puis enlever les lentilles s'il n'existe pas de contre-indication et continuer le rinçage sous un mince filet d'eau tiède pendant 10 mn. En cas de persistance des signes d'irritation ou d'apparition de troubles de la vision, consulter un médecin.

En cas d'ingestion: Rincer immédiatement la bouche avec de l'eau. Ne pas faire vomir sans avis médical. Contacter sans délai les secours: 15, le 112 ou un centre antipoison.

En cas de troubles de la conscience: placer le sujet en position latérale de sécurité (couché sur le côté) ; appeler le 15/112

Dans tous les cas, si les symptômes persistent ou en cas de malaise, consulter un médecin et lui présenter l'étiquette et/ou la fiche de données de sécurité.

Consulter la Fiche de Données de Sécurité pour plus d'informations.

2 – DESCRIPTIF DU PRODUIT

Mythic 10 SC est un insecticide liquide, sous forme de suspension concentrée (SC) destiné aux traitements curatifs contre les fourmis, les punaises des lits et les blattes. Mythic 10 SC s'utilise en application de surface à l'intérieur des habitations et des locaux commerciaux et industriels.

2.1 – Usages autorisés

| Cibles | Doses (taux de dilution) |
|---|--|
| Fourmis | 40 mL de Mythic 10 SC pour 100 m ² soit 8 mL de Mythic 10 SC dans 0,992 L d'eau pour 20 m ² |
| Punaises de lit | 80 mL de Mythic 10 SC dans 4,92 L d'eau pour 100 m ² |
| Blatte germanique (<i>Blattella germanica</i>) Blatte rayée (<i>Supella longipalpa</i>) Blatte orientale (<i>Blatta orientalis</i>) Blatte américaine (<i>Periplaneta americana</i>) | 80 mL de Mythic 10 SC dans 4,92 L d'eau pour 100 m ² |

AVANT APPLICATION :

Lire attentivement l'étiquette et respecter les doses, les usages et les conditions d'emploi indiqués.

Tout usage non conforme à nos préconisations est sous l'entière responsabilité de son utilisateur.

Evacuer les occupants des lieux. Evacuer les animaux domestiques, retirer leur nourriture / leur eau avant application. Déplacer ou couvrir les aquariums.

Traiter les zones hors de portée des enfants et des animaux domestiques.

Ne pas traiter sur et à proximité des lieux avec des denrées alimentaires, ustensiles de cuisine ou toute surface susceptible d'être en contact avec ces derniers.

Aérer pendant le traitement et jusqu'à ce que les surfaces soient sèches.

Ne pas manger, boire, fumer, téléphoner pendant l'utilisation.

PROTECTION DE L'APPLICATEUR :

Pendant toutes les phases d'utilisation du produit porter :

- des gants en nitrile NF EN ISO 374-1/A1 réutilisables NF EN 16523-1+A1 (type A),
- une combinaison de protection chimique catégorie III type 3 ou 4,
- une protection respiratoire demi-masque filtrant anti-aérosol (EN 149) de classe FFP3 ou demi-masque (EN 140) avec filtre anti-aérosol (EN 143) de classe P3,
- des lunettes certifiées EN 166 (CE, sigle 3).

PREPARATION DE LA BOUILLIE :

Mythic 10 SC s'utilise avec tout pulvérisateur permettant une pulvérisation grossière à basse pression.

Mythic 10 SC se met instantanément en suspension dans l'eau.

Remplir le pulvérisateur avec la moitié du volume d'eau nécessaire.

Verser la dose adéquate de Mythic 10 SC. Si le bidon de Mythic 10 SC est vide, le rincer 3 fois à l'eau claire, et mettre l'eau de rinçage dans la cuve du pulvérisateur puis compléter avec le volume d'eau manquant, en veillant bien à ce que la suspension soit homogène.

En cas de déversement accidentel ou en cas de ruissellement au niveau de la zone pulvérisée nettoyer avec des lingettes. Elles doivent être éliminées en tant que déchets dangereux.

Si l'application est interrompue, avant de reprendre, veillez à ré-homogénéiser la bouillie.

Le produit doit être appliqué uniquement dans les fissures, les crevasses, ou en traitement localisé. Ne pas l'appliquer en plein.

LUTTE CONTRE FOURMIS, BLATTES ET PUNAISES DE LIT :

Lutte contre les FOURMIS :

Mode d'application (traitements de surface) :

- Bien identifier l'espèce à combattre et les zones avec présence de colonies. Le produit qui est transporté par les fourmis aux autres insectes de la colonie provoque une destruction différée.
- Bien mouiller les surfaces sans atteindre le point de ruissellement et adapter le volume de solution au type de support. Ne pas appliquer sur des zones susceptibles d'être nettoyées régulièrement.
- Ne pas laver les parties traitées pendant 48 heures.
- Attendre que les surfaces traitées soient sèches avant de ré-intégrer les lieux.
- En cas de ré-infestation, renouveler le traitement.

Lutte contre les BLATTES (Blatte germanique (*Blattella germanica*), Blatte rayée (*Supella*

longipalpa), Blatte orientale (*Blatta orientalis*), Blatte américaine (*Periplaneta americana*) :

Mode d'application (traitements de surface) :

- Bien identifier l'espèce à combattre et les zones avec présence de blattes. Les blattes en contact avec le produit le transporte vers les autres blattes pour une destruction différée.
- Traiter les jonctions murs/sols, les angles des murs sur une hauteur de 1 m, les endroits humides et obscurs (sous les évier, lavabo, derrière les frigos...). Bien mouiller les surfaces sans atteindre le point de ruissellement et adapter le volume de bouillie au type de support. Ne pas appliquer sur des zones susceptibles d'être nettoyées régulièrement à l'eau ou susceptibles d'être en contact avec les enfants ou les animaux domestiques.
- Ne pas laver les parties traitées pendant 48 heures.
- Attendre que les surfaces traitées soient sèches avant de ré-intégrer les lieux.
- En cas de ré-infestation, renouveler le traitement.

Lutte contre les PUNAISES DES LITS :

Mode d'application :

- Avant tout traitement : une inspection minutieuse du site est nécessaire. Vider placards et meubles et décaler tous les meubles des murs.
- Inspecter plus particulièrement les lits dans leur ensemble en insistant sur la tête de lit, les coussins, les rideaux, les tiroirs, les plinthes, les moquettes...
- Nettoyer et passer l'aspirateur dans la chambre.
- Le traitement doit être minutieux, toutes les zones où peuvent se cacher des punaises des lits doivent être traitées. Pulvériser à basse pression sur les cadres et tête de lits, les sommiers, tous les trous et fissures dans les sols et les murs adjacents, les angles des murs, les moquettes, les meubles adjacents aux lits, l'arrière des cadres... **Pour les matelas, appliquer uniquement sur les coutures/bords et ne pas appliquer sur toute la surface.**

- Ne traitez pas les oreillers, la literie ou les vêtements. Laisser sécher avant de refaire le lit.
- Si le matelas est fortement infesté, il est préférable de le changer. S'il est conservé, passer l'aspirateur le long des coutures, des plis et des boutons et traiter ces mêmes zones. Après le traitement, le matelas devra alors être placé à l'intérieur d'une housse de matelas hypoallergénique pour une période de 12 mois.
- Les vêtements, les linges de lits ainsi que les tissus d'ameublement ayant été en contact avec les puces des lits ne doivent pas être traités mais lavés en machine à haute température.
- Après tout traitement, contrôler la zone traitée sous 10 jours.
- Une seconde application est conseillée entre 10 et 15 jours après. En cas de forte infestation, un troisième traitement peut être nécessaire.
- En cas de ré-infestation, renouveler le traitement.

FIN DE TRAITEMENT, STOCKAGE et ELIMINATION

- :
- **Laissez la solution sécher et aérer le lieu avant de permettre le retour des occupants (hommes, animaux domestiques) dans le lieu traité.**
 - Le ré-emploi des bidons est interdit.
 - Nettoyer les gants et le matériel de pulvérisation avec de l'eau
 - Se rincer le visage et les mains à l'eau savonneuse. Changer de vêtement.
 - **Les bidons vides ou non, les fonds de cuve et les eaux de rinçage doivent être éliminés selon la réglementation en vigueur en tant que déchet dangereux.**
 - Conserver et stocker Mythic 10 SC dans un endroit fermé à clef, ventilé, hors de portée des enfants et des animaux domestiques, à l'écart des denrées alimentaires y compris celles pour animaux, de la chaleur et de l'humidité.
 - Température de stockage : entre 0 et 40°C.
 - Le produit peut être conservé 5 ans à compter de la date de fabrication.

3 – MODE D'ACTION

Mythic 10 SC est un insecticide hautement actif avec une très bonne activité résiduelle contre la plupart

des espèces nuisibles mais plus spécialement contre les punaises de lit. Ayant un mode d'action différent de celui des pyréthrinoïdes, ce produit élimine les insectes résistants aux pyréthrinoïdes.

Les insectes en contact avec le produit le transmettent aux autres insectes de la colonie. La substance active agit après ingestion. Elle provoque la paralysie puis la mort en empêchant les cellules de l'organisme de produire de l'énergie. La mort survient au bout de 24 heures, Mythic 10 SC peut éliminer une colonie en une quinzaine de jours.

4 – MISE EN ŒUVRE ET BONNES PRATIQUES

4.1 – Elimination du produit et de l'emballage

Réemploi de l'emballage interdit.

Faire éliminer le contenu/récipient dans un point de collecte des déchets spéciaux ou dangereux.

4.2 – En cas de déversement accidentel

Se protéger (EPI) et sécuriser la zone.

Prévenir les pompiers (**18 ou 112**) en cas de danger immédiat pour l'environnement que vous ne pouvez gérer avec vos propres moyens.

Collecter tout ce qui a pu être en contact avec le produit, terre souillée incluse.

Nettoyer le site et le matériel utilisé, en prenant soin de confiner les effluents générés par l'opération de nettoyage. Les éliminer selon la réglementation en vigueur.

5 – AVERTISSEMENT

Toute reproduction totale ou partielle du texte de l'étiquetage est interdite.